

**Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Philippe Cottier, Jean-Marc Froidevaux, Mark Muller, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Renvoi de la PR-40 (Musée d'ethnographie) au Conseil administratif avec mandat de faire une nouvelle demande de crédit dans un délai de six mois».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 21 mars 2000)

*MOTION*

Considérant:

- que le financement du projet de construction d'un Musée d'ethnographie par toutes les collectivités publiques genevoises concernées et des privés, par exemple sur le modèle du financement du stade de la Praille, doit être défini avant de demander l'ouverture d'un crédit;
- que le choix de la construction du musée selon le projet lauréat du concours d'architecture lancé en 1996, seul à même d'accueillir dignement les collections dont Genève dispose, doit être fait clairement avant de demander l'ouverture d'un crédit;
- que, à défaut de la réalisation préalable de ces deux conditions, l'ouverture du crédit demandé par le Conseil administratif hypothéquera les chances d'obtenir la participation financière de tiers, aussi bien de collectivités publiques que de privés;
- que la PR-40 perpétue la politique dépassée qui consiste à vouloir que la Ville de Genève finance seule des équipements dont profitera l'ensemble de la population de la région genevoise;
- qu'elle privilégie la construction d'un bâtiment de dimensions qui ne permettent pas d'accueillir dignement les collections du Musée d'ethnographie;
- que la PR-40 n'est pas conforme au plan financier quadriennal en vigueur, qui prévoit un investissement de 38 millions de francs pour la construction du Musée d'ethnographie;
- qu'il n'est pas sérieux de proposer l'ouverture d'un crédit de 73 millions sur la base d'une estimation à +/- 25%;
- que la localisation d'un dépôt pour la voirie localisé dans le musée doit être abandonnée;
- que le renvoi en commission de la PR-40 ne permettra pas de corriger ses lacunes susmentionnées;
- qu'il convient dès lors de la renvoyer au Conseil administratif en lui donnant mandat de revenir avec une nouvelle proposition dans un délai de six mois,

le Conseil municipal renvoie la PR-40 au Conseil administratif en lui donnant mandat impératif de revenir dans six mois devant le Conseil municipal avec une nouvelle demande

d'ouverture de crédit de construction d'un Musée d'ethnographie respectant les conditions suivantes:

- le financement de l'ouvrage est assuré par une participation, équivalent au moins à un tiers du coût total, de l'Etat de Genève, des autres communes genevoises et, si possible, de personnes privées;
- le crédit dont l'ouverture sera demandée permettra, à hauteur de deux tiers au plus, de financer la construction du projet lauréat du concours d'architecture lancé en 1996;
- les coûts seront estimés sur la base d'un devis général à +/- 10%.